

## Règlement du tremplin

### Article 1

Le Théâtre des Pénitents organise, dans le cadre du festival Poly'sons un tremplin ouvert aux groupes ou artistes de musiques actuelles issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Article 2

Ce concours est ouvert aux auteurs-compositeurs-interprètes âgés de plus de 18 ans, individuels ou en groupes, dont le registre musical entre dans le cadre des musiques actuelles et n'étant pas sous contrat avec une maison de disque. **Les textes doivent être en langue française.**

### Article 3

Les dossiers de candidature devront être déposés ou envoyés avant le 9 décembre 2017 dernier délai par mail à [vrival@ville-montbrison.fr](mailto:vrival@ville-montbrison.fr). Les dossiers incomplets et/ou reçus hors délais ne seront pas pris en compte.

### Article 4 - Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription devra contenir impérativement :

- la fiche d'inscription obligatoirement signée et complétée
- un fichier informatique comportant au moins 5 titres originaux
- une biographie (présentation, historique, press book...)

### Article 5 - Critère de sélection pour les écoutes

Pour que la candidature puisse être recevable, les critères suivants devront être respectés par le candidat :

- être âgé de plus de 18 ans
- le support audio doit être audible, ce qui ne veut pas dire forcément de grande qualité
- être en capacité de fournir un programme de 30 minutes

En retournant son dossier signé, le candidat s'engage à pouvoir honorer les présents critères.

### Article 6 - La sélection

La sélection se fera sur étude du dossier d'inscription et écoute du CD. Le jury sélectionnera 4 groupes ou artistes, plus 1 groupe ou artiste en réserve en cas de désistement.

Le jury portera son intérêt sur la qualité artistique, la qualité d'interprétation, l'originalité, le potentiel d'évolution et de motivation, dans un esprit d'objectivité et en dépassant son appréciation et son goût personnel.

Tous les candidats seront informés de la sélection du jury avant le 17 janvier 2018.

### Article 7 - Participation au festival

Les 4 groupes ou artistes retenus se produiront sur la scène du Théâtre des Pénitents le samedi 3 février 2018 à partir de 19h, dans des conditions professionnelles, pour une durée effective de 30 minutes par groupe ou artiste. A l'issue de cette soirée, le jury établira un classement dont l'annonce sera faite en public. Chaque groupe ou artiste recevra un prix selon son degré de classement.

### Article 8 - Les prix

Quatre prix seront attribués selon le classement final du tremplin :

- Prix "Ville de Montbrison" : 1 200 euros + première partie d'un concert du festival des Poly'sons 2019
- Prix "Ville de Montbrison / Studio E" : 4 journées de studio au Studio E
- Prix "Crédit Agricole" : 700 euros
- Prix "Sacem" : 500 euros

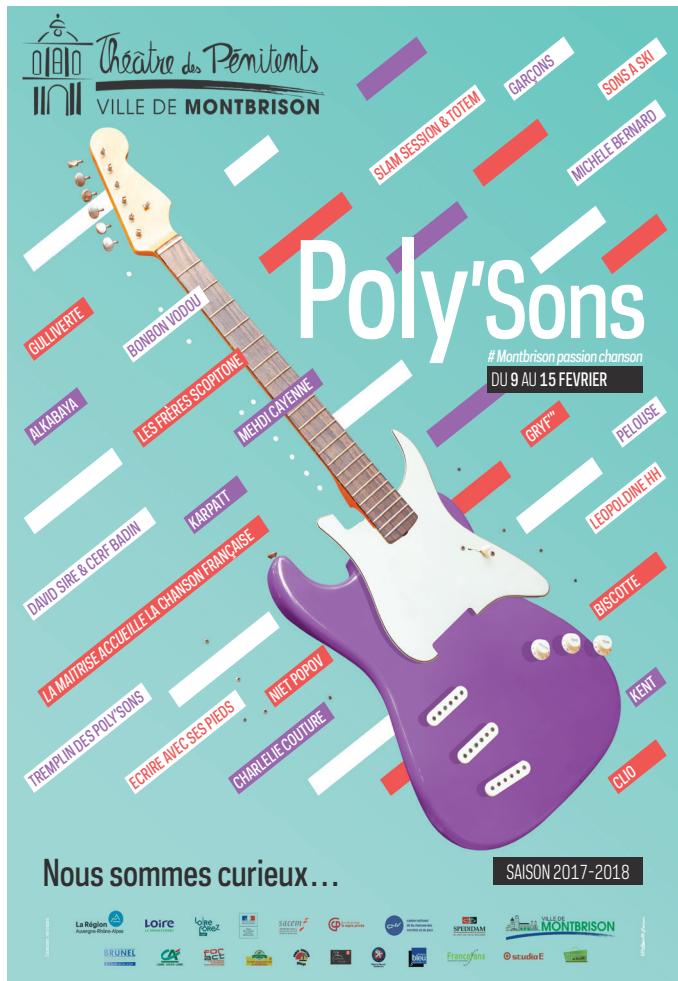
### Article 9

Les gagnants autorisent la publication de leur nom, adresse, photographie sans que celle-ci n'ouvre de droit à une quelconque indemnité que ce soit.

### Article 10

Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucun appel et le fait de participer au concours vaut acceptation du présent règlement.

# Fiche d'inscription au Tremplin des Poly'sons 2018



**Nom du groupe (ou de l'artiste) :**

**Responsable du groupe**

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

**Le groupe**

Date de formation :

Nombre de musiciens :

Orientations musicales :

J'ai lu, j'ai compris et j'accepte le règlement d'inscription au tremplin du festival Poly'sons

**Date et Signature :**

A renvoyer remplie et signée avant **le 8 décembre 2017** par mail à l'adresse suivante :  
**[vrival@ville-montbrison.fr](mailto:vrival@ville-montbrison.fr)**